

député de la gauche, puisqu'elle était exacte. Il m'a défié d'aller répéter dans mon comté des paroles que je n'ai jamais prononcées ici. Je mets au défi cet honorable collègue. . . Je ne devrais pas parler ainsi, car l'honorable représentant de Saint-Jean-Iberville a indiqué qu'il peut dire n'importe quoi. . . Je défie donc tout honorable député de démontrer que la statistique citée par moi le 20 octobre n'était pas la statistique exacte des mois mentionnés.

Que s'est-il produit dans le commerce du beurre au Canada, depuis? L'état s'en est sans cesse amélioré, si bien qu'à l'heure actuelle il existe une différence de 6 c à 7 c. en faveur du Canada par rapport aux prix des Etats-Unis et de plus de 10 c., comparativement aux prix de Londres. Qu'il me soit permis de lire de brefs commentaires de deux journaux de Montréal sur le commerce du beurre, publiés après la réponse du premier ministre à ma question relative au beurre expédié de Nouvelle-Zélande au Canada il y a quelques jours. Le *Bulletin des agriculteurs* écrivait le 23 mars:

Lundi, répondant à une question de M. Sam Gobeil, l'honorable R. B. Bennett a assuré la Chambre des communes que ces importations de beurre seraient contrôlées, suivant les termes du traité avec la Nouvelle-Zélande, parce qu'il les considère préjudiciables à l'industrie laitière canadienne.

L'occasion nous paraît favorable d'examiner ce que nous vaut actuellement la protection que quelques-uns cherchent à décrier. Sans le traité de Nouvelle-Zélande et la protection qu'il nous accorde, le beurre se vendrait aujourd'hui 16 cents au Canada. Le prix du beurre est actuellement de 18 cents à New-York, et 22 cents en argent canadien. Sur le marché anglais, le meilleur beurre de Nouvelle-Zélande se vend 14 cents .54 en argent canadien.

Voilà, monsieur l'Orateur, les commentaires de ce journal montréalais, qui, depuis sa fondation, a toujours été considéré par la classe agricole de la province de Québec comme le défenseur de ses intérêts. Cependant, si quelques honorables membres étaient portés à douter de l'impartialité de ce journal, je les rassurerai en citant les commentaires de l'organe libéral de la ville de Montréal, le *Canada*, numéro du 21 mars dernier. Voici un passage de l'article que ce journal a publié à la date précitée:

La Nouvelle-Zélande a toujours la ressource de diriger son beurre vers un autre marché. Il n'est pas question de dénoncer le présent traité entre les deux gouvernements. Le beurre entre moyennant un droit de 5 cents la livre. Le prix du beurre à Montréal est plus élevé qu'à New-York et bien plus encore que les prix de l'Angleterre à qui la Nouvelle-Zélande vend presque tout son beurre. Le prix le plus élevé à Montréal aujourd'hui est de 25 cents. A New-York, le prix était, samedi, de 18 cents; en argent canadien, de 22 cents. Le prix payé sur le marché anglais pour le meilleur beurre de la

[M. Gobeil.]

Nouvelle-Zélande, en argent canadien, est de 14 cents .54, de sorte que sans acte du gouvernement le beurre de la Nouvelle-Zélande inonderait le Canada et briserait les prix actuellement en vigueur.

Or, monsieur l'Orateur, est-il possible de faire un meilleur compliment au régime actuel? Et c'est le principal organe du parti libéral à Montréal qui le fait. Mes honorables amis de la gauche croient-ils que cette heureuse situation est tout simplement due au hasard? Ils ne sont pas aussi étroits d'esprit que cela; ils sont plus avisés que cela et le cultivateur canadien est dans le même cas. L'agriculteur canadien sait fort bien que cette situation est due surtout aux efforts de l'honorable ministre de l'Agriculture, à la surveillance constante qu'il a exercée sur le marché et à l'accord qui a été conclu sous le régime duquel le beurre étranger ne pouvait être offert en vente au Canada pour moins de 31c. la livre, durant l'hiver de 1930-1931. Cette situation est la conséquence de la prévoyance de nos gouvernants actuels en rédigeant les clauses du traité en vigueur aux termes desquelles le Gouvernement est autorisé à intervenir, ainsi qu'il le fera en l'occurrence, sans mettre en danger ni annuler la convention tout entière. Ces arrangements empêchent que le marché canadien soit inondé de grandes quantités de beurre et préviennent l'abaissement de nos prix au niveau de ceux qui prévalent sur le marché du Royaume-Uni. Si mes honorables amis de la gauche détiennent encore les rênes du pouvoir ou si la situation qui prévalait en 1930 existait encore à cette heure, de l'aveu de ce journal libéral, le beurre se vendrait en Canada au même prix qu'à Londres, c'est-à-dire autour de 15c. la livre. Et si les honorables membres de l'opposition mettent en doute cette assertion, alors je les invite à expliquer l'écart. Comment se fait-il qu'un écart de 10c. la livre existe, à l'heure actuelle, selon que le beurre est vendu sur le marché canadien ou à Londres? Qui pourrait empêcher la Nouvelle-Zélande de vendre ici son beurre au même prix qu'à Londres, n'étaient-ce le droit de 5c. par livre et la clause 4 du traité?

L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) l'a déclaré tout à l'heure, au cours des observations qu'il a faites, aux époques critiques, le peuple canadien remet les rênes du pouvoir aux mains du parti conservateur. Mes honorables amis de la gauche se sont moqués de cette assertion. Pour moi, j'irai plus loin: je soutiens que si le peuple canadien avait négligé d'appeler le parti conservateur à la direction des affaires, en 1930, le Canada serait en banqueroute aujourd'hui; ce serait la ruine.